

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 48 (1910)

Heft: 16

Artikel: Construction d'un refuge il y a trente ans : [1ère partie]

Autor: Dufour, E.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-206804>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).
Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

C'est le moment !

Les personnes qui prendront un abonnement d'un an, au *Conteur Vaudois*, dès le 1^{er} juillet 1910, recevront gratuitement ce journal du 1^{er} avril au 30 juin courant, et de plus, jusqu'à épuisement de la provision, un exemplaire de l'amusant récit patois de Louis Favrat : *L'histoire de Guyaume-Tê, coumeint Djani-Dani la contâvè*.

Prix de l'abonnement pour un an : Suisse fr. 4.50; étranger (affranchissement compris) fr. 7.20.

POR LA FITA DAO QUATORZE !

C'ÉTAIT jeudi l'anniversaire du 14 avril. On l'a célébré, pour la 106^e fois, par des salves d'artillerie, le matin; le soir, par des banquets et réunions patriotiques.

A ce propos, voici l'arrêté du Petit Conseil du canton de Vaud, fixant l'organisation de la célébration, à Lausanne, en 1804, du premier anniversaire du 14 avril.

ORDRE

QUI SERA SUIVI POUR LA FÊTE DU 14 AVRIL
AU CHEF-LIEU DU CANTON

Dans la matinée du 13, il sera placé deux pièces d'artillerie sur la Terrasse de la Grande Eglise (Cathédrale), et deux autres sur Montbenon.

Le même jour, un quart d'heure avant le coucher du soleil, chacune de ces batteries tirera dix-neuf coups.

Au coucher du soleil, toutes les cloches sonneront.

Le 14, un quart d'heure avant le lever du soleil, les batteries susmentionnées tireront encore chacune dix-neuf coups.

Au lever du soleil, toutes les cloches sonneront.

* * *

Le sermon aura lieu à 9 heures.

A huit heures et demie, les Autorités et les Fonctionnaires publics, mentionnés à l'Art. IV de la Loi du 1^{er} Février 1804, se rendront, chacun de leur côté (ceux qui ont un costume, en costume) à la salle de la Maison-Commune, où s'est assemblé dernièrement le Grand Conseil. Le Petit Conseil s'y rend accompagné de l'Etat-Major.

Au moment où le Sermon commence à sonner, le cortège se forme, et se rend à la Grande Eglise, conformément au susdit Article.

L'ordre de la procession sera comme suit :

Un corps de cavalerie ouvre la marche. Un détachement d'infanterie précédé de la musique, et accompagnant les nouveaux drapeaux. Les Huissiers du Petit Conseil. Le Secrétaire du Petit Conseil portant à la main l'Acte de médiation, et ayant à ses côtés le chef du Bureau de Législation et celui du Bureau de l'Intérieur. Le Petit Conseil. Le Tribunal d'Appel, précédé de ses Huissiers. L'Accusateur public en chef. Le Lieutenant et le Juge de Paix. L'Académie, les Pasteurs et le Conseil d'éducation. L'Etat-Major

militaire Le Tribunal de District. La Justice de Paix. La Municipalité. Un peloton d'infanterie et de cavalerie ferme la marche.

Pour faciliter la procession, un corps de troupes, placé d'avance, formera une double haie depuis la Maison-Commune jusqu'à la grande porte du Temple, en passant par la Mercerie et la Cité dessous, et longeant la Terrasse.

L'Eglise sera arrangée comme elle l'était le 26 Mai dernier pour la prestation du serment par les deux Conseils; c'est-à-dire, qu'il y aura un parquet, soit espace vide devant la chaire, avec une table au milieu.

L'Acte de médiation et les nouveaux drapeaux seront placés sur cette table, et y demeureront durant tout le service.

Le service fini, les Autorités sortiront de l'Eglise et retourneront à la salle de la Maison-Commune, dans le même ordre de procession qu'elles en seront parties; ce qui termine la première partie de la fête.

La troupe sera formée de nouveau sur la place de la Palud et se rendra en ordre sur Montbenon.

Trois membres du Petit Conseil, précédés des Huissiers et accompagnés de l'Elat-Major s'y rendront de leur côté.

A leur arrivée, ils trouveront la troupe rangée en bataille, et sont salués de neuf coups de canon.

Ils remettent aux grenadiers des huit Arrondissements les drapeaux des bataillons d'élite: cette remise est saluée de huit coups de canon.

Après quoi, la troupe manœuvrera et défilera devant les Membres du Petit Conseil.

Depuis midi, le tirage au fusil, ordonné par l'Arrêté du 26 mars 1804, aura lieu.

* * *

Vu et approuvé en Petit Conseil, le 9 Avril 1804, pour être imprimé, affiché dans la Commune de Lausanne, et communiqué à l'Inspecteur Général des Milices, au Chef d'Administration militaire, au Lieutenant du Petit Conseil dans le District de Lausanne, et à toutes les Autorités et Fonctionnaires qui doivent prendre part à la procession.

Secrétaire du Petit Conseil.

* * *

Et voici le texte du cantique qui fut chanté au cours du sermon officiel :

CANTIQUE

POUR LA FÊTE DU 14 AVRIL,

Sur la musique du Psalme 103, chanté en mesure et en parties.

Aprochez-vous, Amis de l'harmonie!
J'offre au Seigneur nos vœux pour la Patrie,
Et de la terre ils vont monter aux Cieux;
Chantez en choeur... que dans ce jour propice,
Des instrumens le doux son retentisse,
Mélant son charme à nos concerts pieux.
Source d'amour, de bienfaits et de grâce!
Toi, dont nos coeurs trouvent partout la trace,
De tes enfans daigne te souvenir!
O Dieu! souris à ton peuple fidèle,
Etends sur lui ton aile paternelle:
Nous t'implorons... c'est à Toi de bénir!

Des Lois, des mœurs que la ferme puissance,
De ce Canton protège la naissance,
Guide ses pas dans ses destins nouveaux:
Par ta bonté puissions-nous voir sans cessé,
A nos Conseils présider la sagesse,
Et la justice à tous nos Tribunaux!

Sur nos côteaux, au sein de nos campagnes,
Du bord des lacs au sommet des montagnes,
Qu'un tendre accord enchaîne tous les coeurs,...
Et descendant du Ciel qui les envoie,
Que la santé, l'abondance et la joie,
De l'homme actif couronne les labeurs!

De nos foyers écartera la licence;
Fais-y fleurir l'aimable bienfaisance,
Et la franchise et la simplicité:
Que la vertu vienne embellir notre âge;
De nos enfants qu'elle soit l'héritage,
Et qu'elle passe à leur postérité!

Toi, qui pris soin en tout tems de nos pères,
Bénis la Suisse et ces peuples de frères,
Auxquels la grace a voulu nous unir;
Dieu de la paix! des voûtes azurées,
Fais-la descendre au sein de nos contrées,
Et que nos coeurs sachent la maintenir.

De tes bienfaits que la voix nous réveille!
A leurs leçons fais nous prêter l'oreille;
Et pleins d'amour pour Dieu notre Sauveur,
Nous bénirons cette belle journée,
Où notre terre et libre et fortunée
Pour ses enfants vit germer le bonheur.

Mais, bien qu'heureuse et tendrement chérie,
Cette visible et terrestre Patrie,
N'est pas la seule où s'arrêtent nos vœux;
En la servant, Seigneur! que notre attente
Soit d'habiter la Cité permanente,
Qu'à notre foi Tu montres dans les Cieux.

FIN

LA « GOUTTIÈRE »

La petite église du village, tout nouvellement restaurée, montrait sur ses parois intérieures des passages de la Bible en grosses lettres gothiques. Or, le premier dimanche après l'achèvement de cette ornementation, l'huissier municipal, qui cumulait les fonctions de sonneur, remarqua la disparition de la lettre initiale du mot ETERNEL. Le suintement d'une « gouttière », l'avant le vernis encore frais, l'avait effacée. Il en informa le syndic.

— On verra voir, lui répondit celui-ci.

Or, huit jours après, le brave huissier vit avec peine que les autres lettres ETERNEL s'étaient aussi évanesques.

Avisant, l'après-midi, le premier magistrat de la commune qui jouait aux quilles derrière l'auberge, il lui fit :

— Sindiquo, sarà paulitre lo momein dè fere boutzi ci perte, dévan que lài usse pille dè mò : l'Eternel qu'a dza fotu lo can!

X.

CONSTRUCTION D'UN REFUGE

IL Y TRENTÉ ANS

Le *Conteur* a publié dernièrement des extraits du journal de feu M. Th. Chapuis, où il était beaucoup parlé de la cabane du glacier d'Orny, dans la partie septentrionale du massif du Mont-Blanc. La cabane en question, à près de 2700 mètres d'altitude, est le premier des refuges qu'installa dans ces parages le Club alpin, section des Diablerets.

Ce fut Emile Javelle qui en donna l'idée, en 1874; l'architecte Carrard, de Lausanne, en dessina le plan, et la construction s'en fit, en août et septembre 1876, sous la direction de M. E. Dufour, architecte, à Lausanne, et de son ami, Alfred Hutchinson, à Vevey. M. E. Dufour a fait de ces travaux un récit très vivant qui a paru dans l'*Echo des Alpes* de 1906 et auquel nous empruntons ce qui suit :

ALFRID Hutchinson, garçon décidé, Ecos-sais (c'est tout dire) m'avise une demi-heure avant le départ du train; il court à son chantier de l'endiguement de la Veveyse et, sans autre, appelle son contremâitre Antonio Demagdelena, son petit frère Pietro et leur enjoint de se préparer à partir. Les braves ouvriers prennent leurs vestes et nous suivent à la gare, ignorant — les pauvres — où leur patron va les conduire.

Au guichet on prend des billets pour Martigny, où, à peine arrivés, un char nous conduit à Orsières. Il nous faut des porteurs, des mulets, de la paille, des vivres et le reste. Le président de la commune, M. Fidèle Joris, amène tout le village et fait de son mieux pour nous satisfaire. Comme porteur qualifié pour le transport journalier des vivres, il nous présente un hercule âgé de 21 ans, qu'il nomme le plus fort baudet de la commune! Va pour le plus fort baudet, et Emmanuel Lovay est engagé sur le champ avec une solde de 6 francs par jour.

Nous engageons encore à titre de maçon, un nommé Berlenda, puis deux manœuvres, ce qui porte à six, y compris Lovay, le nombre des hommes pour commencer le travail.

Avant le départ d'Orsières, où nous devons coucher, le porteur me fit venir dans la grange où il allait dormir et me dit : « Apesez, monsieur! » ce qui voulait dire : « Jugez de la charge. » Certes, c'en était une, et une forte; aussi bien, à peine mon homme endormi, je m'empressai de lui en enlever un bon tiers. Jugez plutôt : un eric, 2 marmites, 1 hache, 3 ou 4 kilos de pain, macaronis, farine de maïs, chocolat, etc., etc., cela pesait exactement 72 kilos. Sitôt debout, je me rendis à la grange : Lovay était déjà parti et avait déjà rechargé sur sa hotte tout ce dont j'avais cru devoir l'alléger. Tant pis pour lui!

Nous partons tous alors en file indienne; car, outre le personnel déjà nommé, nous avions une bande d'habitants de la contrée, vieux et jeunes, hommes, femmes et enfants de tout âge qui, tout heureux de gagner quelque chose, s'empressaient autour de nous pour porter, qui des vivres, qui de la paille ou des planches pour la construction. Nous prîmes des mulets pour les grosses charges, mais l'on nous avait promis plus de beurre que de pain, comme l'on dit, car, au lieu de monter jusqu'aux rochers de Dassiez, ils étaient à peine au haut de la combe d'Orny, qu'un bloc de rocher insignifiant les empêchait soi-disant d'aller plus loin. L'expérience était faite et, devant ce mauvais vouloir, je congédiai séance tenante les muletiers et leurs bêtes; c'est donc à dos d'homme que les transports seront effectués désormais.

Nous arrivâmes à pied d'œuvre par un temps superbe, les premiers porteurs avec la paille, les vivres et enfin une tente. D'autres porteurs déposèrent les planches qui allaient nous être d'un grand secours pour établir un toit provisoire sur l'ancienne chapelle.

Notre premier soin fut de planter la tente, que nous avions voulu louer à l'arsenal de Morges, mais que son directeur voulut bien nous confier à titre gracieux. C'était une tente pour cinq personnes, et vous jugez que la place était largement suffisante pour y loger mon ami Hutchinson, moi-même et notre vaillante chienne Bellone, une superbe bête de la race de Terre-Neuve. Nous y placâmes en outre nos objets les plus précieux : cartes, plans, album de dessin, livres et même un fusil de cadet (Wetterli), une

arme de rien du tout, direz-vous, mais qui tire tout de même sa marmotte à 150 mètres. Il a encore un autre avantage, c'est d'avoir un effet moral; car, seul avec ces ouvriers italiens à 2700 mètres, je jugeai que la présence d'un canon bronzer pouvait leur en imposer. Puisque je parle d'Italiens, je dois ajouter que mon Berlenda — le Napolitain — ne peut s'habituer au climat et que je le remplaçai très avantageusement par un maçon de Prassony, petit village au-dessus d'Orsières. Il s'appelait Ambroise Pelluchoux et avait un caractère jovial et gai, chantant sans cesse et stimulant ainsi mes Italiens, passablement dépassés.

Une fois la tente bien fixée, nous nous occupons de réparer l'oratoire qui allait servir de cuisine et de dortoir. J'avais obtenu de M. le curé d'Orsières l'autorisation de l'utiliser, à la condition, bien entendu, que tous les saints en bois sculpté et autres images religieuses seraient absolument respectés.

Le petit Pietro fit la cuisine, apprétant au mieux pour nous les macaronis, et la farine de maïs pour la polenta de ses compatriotes. Quant à la viande, les conserves ne suffisent pas, nous achetâmes à Orsières un beau mouton, qui vint sur ses pattes jusqu'à Orny, où il fut tué. Le propriétaire repartit avec la peau et le montant de la valeur de sa bête, 20 francs. Nous placâmes la viande dans un sac pour l'abriter des mouches, et le tout fut descendu dans une crevasse du glacier d'Orny, afin d'avoir de la viande fraîche chaque jour. Je dois dire qu'il y avait environ 300 mètres jusqu'au glacier, et Pietro trouvant la course un peu longue, nous déposâmes le deuxième mouton plus près du campement, dans un névé voisin. Pour continuer cette importante question du ravitaillement, je vous rappelle que le brave Lovay va et vient, apportant au camp le nécessaire à notre entretien.

Un jour, il lui arriva le petit incident que voici :

Comme je descendais à Martigny pour des achats de fournitures, ferrailles, lanternes et quincaillerie diverses, je trouve au Plan de l'Arche mon porteur tout en larmes. Le pauvre, qui portait un tonneau de 45 litres sur sa tête, sans même avoir des sangles, avait heurté un caillou et brisé son fût! Il gémissait, disant entre ses sanglots : « Je vas plus à Orny! » Je le consolai de mon mieux, le priant de redescendre, se reposer et ne plus penser à son malheur, ajoutant qu'un autre tonneau viendrait de Vevey et qu'il en boirait la première bouteille.

Et pendant que je pense aux mésaventures de cet homme si simple, mais si dévoué, je dirai que ses camarades de travail lui faisaient parfois quelque farce. Un jour, entre autres, on lui met des clous dans son pain de seigle, au risque de lui briser la mâchoire; une autre fois, le voyant arriver d'Orsières mourant de fatigue et de soif, on lui présente pour du vin une bouteille d'eau claire, que mon brave avale d'un coup, croyant boire du Désaley. Enfin, c'était un simple.

(A suivre)

E. DUFOUR.

L'apéritif! — M.***, dont l'avarice est proverbiale, a la manie cependant d'avoir du monde à sa table. Tout incroyable que cela paraisse, cela est.

Naturellement, les convives de cette maison hospitalière ne souffrent jamais d'indigestion.

L'autre jour, alors que l'un d'eux prenait congé, après le quart d'heure de politesse :

— Eh bien, mon cher, lui fait l'amphitryon, j'espére que vous voudrez bien revenir dîner chez nous?

— Mais tout de suite, cher monsieur, tout de suite.

Peinture et musique. — Un peintre reçoit un jour dans son atelier un compositeur illustre, de ses amis.

Tout en bavardant, le peintre esquisse un croquis : une négresse en son primitif costume.

— Ah! mon cher, ce dessin peut devenir un souvenir précieux, fait le musicien.

— Veux-tu que vraiment il en soit ainsi? ajoute le peintre. Ecris au-dessous quelque chose, n'importe quoi, mais qui ait trait à ton art, à la musique.

Le musicien prit la plume et écrivit :

« Une blanche vaut deux noires. »

LA FIANCÉE D'APPENZELL

Mélodie suisse.

Un de nos fidèles lecteurs veut bien nous adresser les lignes suivantes :

« Le couple des *neufs* mariés allemands, à la Revue du Kursaal, chante ses couplets sur l'air de la Fiancée d'Appenzell. Cette production, délicieusement accompagnée par l'orchestre, est accueillie chaque soir par des applaudissements et des bis répétés. La mélodie est très populaire, elle court nos rues depuis que la Revue l'a remise en vogue; mais le texte même de la Fiancée d'Appenzell est moins connu; il est cependant plein de fraîcheur et de poésie. Nous croyons bien faire de la donner ici, pour les amateurs des vieilles choses et des vieilles chansons. »

Enfin mon cœur d'ivresse
Va palpiter sans cesse!
L'objet de ma tendresse
M'assure de sa foi.
C'est bien le moins volage
Des bergers du village;
Il m'aime sans partage
Et n'aimera que moi!

Venez, ô mes compagnes!
Venez, voici mon plus beau jour,
Venez sur nos montagnes,
Venez chanter l'amour.

*

Demain ma tendre mère,
En quittant sa chaumière,
M'offrira la première
Mille cadeaux charmants!
Demain, dans la prairie,
Pour moi toute fleurie,
Bachelette jolie
Enviera mes rubans

Venez, ô mes compagnes, etc.

*

Adieu, riant bocage,
Discret et frais ombrage,
Où, sous le vert feuillage,
J'allais rêver le soir!
Adieu, fleurs et verdure
Ruisseaux au doux murmure,
Adieu, belle nature,
Je reviendrai vous voir!
Venez, etc.

Le baromètre

C'est un ménage très moderne. Le mari est souvent d'humeur irascible et sa femme ne sait par quel bout le prendre. Aussi a-t-elle installé dans l'antichambre un vieux baromètre. Dès que le père rentre, la fille, leur unique enfant, se précipite :

— Bonjour, papa.

— Bonjour...

Le ton est tout. Il y a tellement de façons de dire bonjour!

Bonjour rogue.

Bonjour attendri.

Bonjour sec.

Bonjour ému.

Selon le ton, la jeune fille s'approche du baromètre et place l'aiguille à : Tempête... Beau fixe... Beau ou bien Variable...